



AVIS PUBLIC

Avis public est donné par la soussignée, directrice des finances et trésorière de la Ville de Danville, en vertu de l'article 503 de la Loi sur les cités et villes du Québec;

QUE le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2026, est maintenant déposée à l'Hôtel de Ville;

QUE les comptes de taxes ont été expédiés dans les délais prescrits par la loi;

QUE les contribuables qui n'auront pas reçu leur compte de taxes d'ici le 13 mars 2026 devront communiquer avec la Ville.

Donné à Danville, ce 26^e jour de février 2026.

Nathalie Patenaude
Directrice des finances et trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Je, soussignée, Nathalie Patenaude, directrice des finances et trésorière de la Ville de Danville, certifie que le présent avis public a été affiché aux deux endroits habituels soit sur le panneau d'affichage de la Ville de Danville sis au 150, rue Water à Danville et sur le site internet de la Ville de Danville, le 26 février 2026 entre 8h et 16h00, le tout conformément aux prescriptions du règlement 194-2018 portant sur les modalités de publications des avis publics.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 26 février 2026

La directrice des finances et trésorière

Nathalie Patenaude